



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :

W. P. 2016

**Séance du lundi 5 septembre 2016
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 05/09/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Bureau du 09/06/16 et 07/07/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau du 09/06/16 et 07/07/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2016)

Mme K. ROCHDI et MM. B. GAVIGNET(2) et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par NEOLIA et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 817 527,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R.1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.1.3 - Salon du livre 2016 - Convention de partenariat avec les libraires bisontins

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec les libraires bisontins pour le Salon du livre 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (SYBERT - TIC)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable d'exploitation de l'Installation Tri Massification (ITM) au sein du pôle industriel du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur développeur - e-Administration à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisation à Dannemarie-sur-Crête et Chemaudin

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour l logement à Dannemarie-sur-Crête, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour l logement à Chemaudin, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme FOURNIER correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de subvention de Mme PERCHET correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.5.3 - Programmation des agréments PLS 2016 « logements ordinaires »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la validation des demandes d'agréments PLS « logements ordinaires » de l'association FEDEVIE et de Monsieur Samuel BERTIN,
- se prononce favorablement sur la demande d'agréments PLS « logements ordinaires » de la commune d'Amagney, dans le cadre de la programmation complémentaire de l'année 2016 et sous réserve d'un abondement de la dotation PLS initiale par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,
- se prononce favorablement sur la demande d'agréments PLS « logements en structure collective » de la SCI CHAZAL INVEST (structure portant la construction du projet d'extension), dans le cadre de la programmation complémentaire de l'année 2016 et sous réserve d'un abondement de la dotation PLS initiale par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5.4 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les 9 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 56 340 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R.5.5 - Contrat de Ville - 2^{ème} programmation Appel à projets 2016 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de 33 subventions pour un montant total de 86 010 €, réparties comme suit :
 - au titre de l'accès à l'emploi, insertion et accès à la formation :
 - 2 000 € à La Roue de secours,
 - 7 000 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 1 000 € à la Ville de Besançon (Maison de quartier Planoise),
 - 1 660 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
 - au titre du Volet Accès aux droits sociaux :
 - 500 € aux Amis d'AC,
 - au titre du Volet Culture et Expression artistique :
 - 1 000 € au CAEM,
 - au titre du Volet Education / Parentalité / Jeunesse :
 - 6 600 € à l'association PARI,
 - 600 € à la MJC Orchamps Palente,
 - au titre du Volet Logement, Habitat, Cadre de vie et Mobilité :
 - 2 000 € à la Ville de Besançon (Maison de quartier Planoise),
 - 8 000 € à la CLCV,
 - au titre du Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes :
 - 1 000 € à la Compagnie Boutique du Conte,
 - 1 000 € au CRIJ,
 - 3 000 € à l'ASEP,
 - 4 000 € à la Ville de Besançon (pour ses 4 centres sociaux municipaux) pour les ASL,
 - au titre du Volet Participation des habitants et Lien social :
 - 3 000 € à Tambour Battant,
 - 1 000 € à Vivons Ensemble,
 - 1 000 € à Semons en famille,
 - 1 500 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 800 € à Miroirs de femmes - Reflets sur le monde,
 - 1 000 € à l'Association Brulard Ensemble,
 - 1 000 € à l'Association des Femmes des 408,
 - 3 000 € à l'ASEP,
 - au titre du Volet Santé et accès aux soins :
 - 1 000 € à l'ANPAA 25,
 - au titre du Volet Sport :
 - 500 € à l'AS du Quartier de Planoise (ASQP)
 - 350 € à Balise 25,
 - 1 500 € au Dojo Franc-comtois,
 - au titre du Volet Valeurs de la République :
 - 10 000 € à la Ville de Besançon (Pole Culture et Tourisme),
 - 1 500 € au Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté
 - 6 500 € à la Ligue de l'Enseignement
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à établir et à intervenir avec la Ligue de l'Enseignement permettant la mise en œuvre de cette 2^{ème} programmation 2016 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.3.4 - Soutien exceptionnel à l'organisation du Gala 2016 de l'ENSMM

Mme K. ROCHDI et MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association GALA DE L'ENSMM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.3.5 - Semaine de l'Architecture et du Patrimoine - Soutien du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € à l'école d'architecture de Nancy pour l'organisation de cet événement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques

Mme F. PRESSE et MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté :

- 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs le 30 septembre 2016,
- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la science du 13 au 16 octobre 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

Mme F. PRESSE et MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour la réalisation de ces 2 supports de communication.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R.3.8 - Pôle de Gériatologie Interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2016

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.3.9 - Etude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

↳ R.3.10 - Julienne Javel - Soutien 2016 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Campagne AlimenTerre 2016 - Attribution d'une subvention à l'association RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement de la campagne AlimenTerre 2016,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 180 € à l'association RéCiDev pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du lundi 5 septembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

Mandataires : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du lundi 5 septembre 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Bureaux du 09/06/16 et 07/07/16	4
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	4
Finances	4
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2016)	4
Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25	5
Rapport n°1.1.3 - Salon du livre 2016 - Convention de partenariat avec les libraires bisontins	5
Ressources humaines	5
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (SYBERT - TIC)	5
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	6
Rapport n°5.1- Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisation à Dannemarie-sur-Crête et Chemaudin	6
Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	6
Rapport n°5.3 - Programmation des agréments PLS 2016 « logements ordinaires »	6
Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	6
Rapport n°5.5 - Contrat de Ville - 2 ^{ème} programmation Appel à projets 2016 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)	7
Rapport n°5.6 - Subvention à l'Association Franc-Comtoise Gens du Voyage - Gadje	7
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	7
Rapport n°6.1 - Information sur l'avancement des travaux du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté	7
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur	8
Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action	8
Rapport n°3.2 - FIE - Aide au loyer à JANA HENKRICHOVA	9
Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur - Subvention à l'association Besançon et ses Associations Fédérées (BAF) - Rentrée étudiante	9
Rapport n°3.4 - Soutien exceptionnel à l'organisation du Gala 2016 de l'ENSMM	9
Rapport n°3.5 - Semaine de l'Architecture et du Patrimoine - Soutien du Grand Besançon	9
Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques	10
Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants	10
Rapport n°3.8 - Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2016	10

Rapport n°3.9 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25 _____ 10

Rapport n°3.10 - Julienne Javel - Soutien 2016 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne _____ 10

Commission n°04 : Développement durable _____ **11**

Rapport n°4.1 - Campagne AlimenTerre 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Récidev ____ 11

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du lundi 5 septembre 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU en attendant l'arrivée de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Bureaux du 09/06/16 et 07/07/16

M. BAULIEU.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous ferais remarquer qu'il y a un volume assez conséquent de rapports à examiner. Le Président aura un peu de retard, mais je vous propose de commencer. Quelqu'un peut-il vérifier ce *quorum* ? C'est bon, nous l'avons. Prenez place. Je déclare la séance ouverte. Nous avons vérifié le *quorum*, il est atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

S'agissant des pouvoirs reçus, j'attrape la liste sur le bureau du Président : Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à Bernard GAVIGNET, Alain LORIGUET à Robert STEPOURJINE, Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER, Pascal DUCHEZEAU à Christophe LIME. S'agissant des questions de conflit d'intérêts, vous faites comme d'habitude, vous n'oubliez pas de les indiquer.

La secrétaire de séance sera Martine DONEY qui a levé la main. Elle est désignée à l'unanimité, merci beaucoup.

Je soumetts à votre approbation les procès-verbaux des séances des 9 juin et 7 juillet 2016. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, ils sont validés. Je vous remercie beaucoup. Je vous rappelle qu'ils sont consultables sur le site Internet.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2016)

M. BAULIEU.- Il s'agit de plusieurs opérations pour un montant de 817 527 €, pour :

- Grand Besançon Habitat (GBH) sur deux tranches d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) rue Angélique Marguerite du Coudray le Boursier à Besançon,
- NEOLIA (305 024 €) pour la réhabilitation de 30 logements rue Chopin à Besançon.

Les différentes clauses des contrats respectent les règlements de garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération, les ratios sont respectés. Bien évidemment, il n'y aura pas de provision compte tenu de la nature des bailleurs que nous garantissons.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? C'est adopté, merci.

Rapport n° 1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25

M. KRIEGER.- Il est proposé d'établir une convention de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 pour définir une stratégie globale des carrefours à feux entre ces 3 entités.

M. BAULIEU.- Merci. Nos histoires de carrefours se sont compliquées depuis le tram. Nous sommes passés de 90 à 135 carrefours, quelques-uns étant encore dans les cartons. Faire fonctionner cela avec les règles de sécurité du tram est un peu plus compliqué. Nous souhaitons réaliser un diagnostic et avoir une assistance dans cette affaire, y compris sur l'équipement matériel et sur les détections des bus, etc., parce que du pilotage est envisagé.

Sur ce rapport, avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n° 1.1.3 - Salon du livre 2016 - Convention de partenariat avec les libraires bisontins

M. BAULIEU.- Je passe sur l'histoire de ce dossier que vous connaissez fort bien et que vous avez noté sur vos agendas pour le week-end des 16, 17 et 18 septembre, le vendredi soir se passant dans les librairies et le samedi et le dimanche sur différents sites. Vous avez déjà eu beaucoup d'informations et une information complémentaire sera diffusée de différentes manières, y compris dans le magazine.

Pour supporter cette opération très concrètement sur les différents sites, en relation et sur les préconisations de la société Faits et Gestes qui nous accompagne, nous mobilisons les libraires qui le veulent bien. Ils sont 7 sur la place de Besançon. Ceci a pris la forme d'une convention dont le contenu est conforme à ce qui se pratique généralement dans ce type de salon, qui définit les modalités de participation des libraires, notamment la participation financière à 400 €. Les libraires n'accueilleront sur leur stand que les auteurs validés par l'organisateur dans le cadre du travail de préparation réalisé par Faits et Gestes. Bien évidemment, nous organisons l'ensemble de la logistique.

Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté, merci.

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (SYBERT - TIC)

M. BAULIEU.- Le contrat de responsable d'exploitation de l'Installation Tri Massification (ITM) au sein du pôle industriel du SYBERT arrivant prochainement à échéance, il est proposé de définir les conditions de renouvellement de ce contrat, un contractuel occupant le poste.

Par ailleurs, suite à la vacance du poste de concepteur développeur e-administration au sein du Département des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne contractuelle et de définir les conditions de son recrutement, puisqu'un titulaire ou un lauréat de la fonction publique territoriale n'a pas été trouvé. Le candidat retenu est titulaire d'un master I en système d'information et dispose d'une expérience professionnelle de 12 ans en tant qu'ingénieur d'études Net dans le secteur privé.

Voilà ces deux propositions décisionnelles qui vous sont présentées. Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté, je vous remercie.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété -
Demandes de labellisation à Dannemarie-sur-Crête et Chemaudin

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de labelliser deux projets d'accèsion sociale, l'un à Dannemarie-sur-Crête et l'autre à Chemaudin.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

M. STEPOURJINE.- Dans le prolongement de nos aides à l'accèsion à la propriété, il s'agit de deux octrois de subvention, l'un de 6 000 € pour une maison CONTOZ à Mamirolle et l'autre de 5 000 € à un couple qui achète une maison CONTOZ labellisée à Chemaudin. Nous remercions également les communes qui participent à cette action, les deux communes ayant décidé de verser l'une 1 200 € et l'autre 1 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Programmation des agréments PLS 2016 « logements ordinaires »

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de la délégation de compétence relative à la question des aides à la pierre de l'Etat, le Grand Besançon accorde :

- 7 agréments en PLS (Prêt Locatif Social) à l'association FEDEVIE,
- 6 agréments en PLS à la commune d'Amagney,
- 40 agréments en PLS à CHAZAL INVEST.

Il n'y a pas d'incidence financière pour le Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL) -
Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Le montant de ce programme s'élève à 56 340 € pour des travaux dans 9 maisons générant 283 312 € de travaux avec un gain moyen de performance énergétique de 49 %.

M. CONTOZ.- Sur le rapport 5.4, je ne sais pas si c'est bien d'indiquer « très modestes » concernant les propriétaires occupants.

M. STEPOURJINE.- Je suis obligé de les cataloguer comme cela. Ce sont des aides pour des habitants très modestes et à revenu moyen. Je ne peux pas faire autrement. C'est la catégorie et c'est comme cela qu'ils sont catalogués à l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres remarques, c'est adopté.

Rapport n°5.5 - Contrat de Ville - 2^{ème} programmation Appel à projets 2016
(subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

Mme ROCHDI.- Une 1^{ère} programmation a fait l'objet de délibérations du Bureau et en Conseil Communautaire en mars dernier. Elle est essentiellement dirigée vers les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. Le présent rapport concerne la 2^e programmation destinée aux quartiers en veille et aux quartiers en observation du Contrat de Ville, ainsi qu'à une consolidation de certains financements attribués en 1^{ère} programmation. Cette 2^{ème} programmation concerne 34 projets. La participation financière prévue du Grand Besançon à cette programmation s'élève à 91 010 €. Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention inférieure ou égale à 10 000 €, à hauteur de 73 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, c'est adopté.

Rapport n°5.6 - Subvention à l'Association Franc-Comtoise Gens du Voyage - Gadjé

M. STEPOURJINE.- Comme nous le faisons chaque année et pour tenir compte de l'excellent travail de Gadjé, nous vous proposons d'accorder une aide de 4 000 € à l'Association Franc-Comtoise Gens du Voyage.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, c'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Information sur l'avancement des travaux du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

M. CURIE.- Il s'agit de vous indiquer où nous en sommes sur les travaux du Pôle. Je rappelle que la finalité de la stratégie 2015-2020 du Pôle métropolitain concernant la capacité à attirer et maintenir de jeunes actifs sur le territoire avec 3 orientations qui sont :

- le territoire de réseau,
- la qualité résidentielle,
- la diversité économique.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ceci et cela se trouve dans le rapport. Pour l'avancement, le premier cadre d'actions concerne l'axe urbain du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Le Pôle métropolitain a eu 13,9 M€ sur cet axe urbain. Le Grand Besançon – ce qui nous intéresse le plus – a eu 4 480 000 € pour réhabiliter les espaces dégradés. À ce jour, quelques dossiers sont déjà passés en comité de sélection, à savoir :

- les espaces publics Pasteur pour lesquels nous avons eu 250 000 €,
- le siège de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) : 125 000 €,
- le secteur Battant : 400 000 € pour la Maison du Peuple et le projet ICC (Industries Créatives et Culturelles).

Le Grand Besançon avait également 4 M€ pour améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires. Les premiers projets validés concernent le Pôle des Tilleuls et le stade synthétique des Orchamps pour 1,392 M€. Je crois que le stade sera terminé courant novembre. Vous avez également l'étude de renouvellement urbain de Planoise et de La Grette. Ce sont simplement des études. Le dossier est passé à 197 000 €. Pour information, cela concerne d'autres territoires, dont :

- Vesoul avec la requalification du site Paul-Morel (ancien hôpital de Vesoul) pour 700 000 €,
- le cœur de Ville de Dole pour 600 000 €,
- le site Idéal Standard à Dole qui a été reconfiguré pour un projet de 640 000 € qui est déjà passé,
- le pôle Santé de Lons-le-Saunier pour 620 000 €.

Je rappelle que ces dossiers passent par un comité de sélection lors des réunions du Pôle métropolitain.

Pour terminer, je vous rappelle les nouvelles perspectives sur le volet territorial CPER (Contrat de Projets État-Région) 2015-2020. Concernant les projets en réseau à l'échelle du Centre-Franche-Comté, vous avez :

- le réseau d'espaces de travail partagés en appui sur le numérique,
- la plateforme éco-innovation,
- la communauté d'accueil touristique où des choses se font avec les syndicats d'initiative, avec des renvois sur les différents sites, etc.

Il y a aussi des projets sur l'itinérance et le numérique, et d'autres sur les langues vivantes l'année prochaine.

Il y a aussi des actions communes entre territoires avec le développement des circuits locaux d'approvisionnement entre entreprises et le développement des achats locaux des collectivités avec également une action de promotion économique. Le dernier point concerne les projets structurants à fort rayonnement organisés autour du pôle urbain, dont la Cité des Savoirs et de l'Innovation à Besançon. Il s'agit de crédits d'études. Je rappelle que sur ce volet territorial CPER 2015-2020, 1 M€ seront à dépenser.

D. SCHAUSS.- Il faut préciser que la Cité des Savoirs et de l'Innovation est à Saint-Jacques.

M. CURIE.- J'espère que tout le monde le sait maintenant. Tu nous l'as déjà dit, mais c'est un bon rappel tout de même.

D. SCHAUSS.- Je voulais que Pascal précise que la Cité des Savoirs et de l'Innovation était à Saint-Jacques.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde le sait, de même que tout le monde sait que la Cité Internationale de la Gastronomie est à Dijon. Chacun ses compétences.

M. PRALON.- Je voudrais intervenir, parce que nous avons parlé du stade des Orchamps. J'ai lu ce matin dans le journal que le stade de la Malcombe était également dans un état de souffrance. Je me dis que tout comme nous avons traité le premier aux Orchamps, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas la même chose à la Malcombe. J'ai vu mes enfants et d'autres qui ne sont pas forcément de Besançon l'utiliser également. Je trouverais normal si nous pouvions inscrire un projet de ce type au niveau du Pôle métropolitain. Ce serait une chose que nous pourrions peut-être regarder.

M. CURIE.- Nous devons simplement vérifier si c'est éligible. Il faut vraiment que ce soit des espaces dégradés ou dans des quartiers prioritaires. C'est ce que nous avons défini.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, c'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

M. GAVIGNET.- Culture Action est une association loi 1901, dont l'objectif est de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique en matière de porteur de projet. Ces structures sont des entreprises à part entière, dont la gestion s'est complexifiée avec notamment le cumul et la pluralité des statuts du personnel. Dans le rapport, vous avez le bilan 2015 composé d'actions individuelles et collectives et de soutiens logistiques de type administratif. Pour le Grand Besançon, 121 personnes et autant de projets ont bénéficié des services de Culture Action. L'objectif 2016 consiste à étudier la possibilité de proposer les services en Bourgogne. Le soutien demandé s'élève à 4 000 € pour un budget de fonctionnement 2016 de 259 900 €. Sont impliqués dans ce dispositif :

- la Ville de Besançon,
- le Département,
- la Région,
- la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Je vous propose d'attribuer la somme de 4 000 € à Culture Action.

M. CONTOZ.- Pourquoi ce rapport se trouve-t-il avec la Commission n°03 ?

M. GAVIGNET.- Parce que c'est une entreprise.

M. CONTOZ.- Une entreprise culturelle ?

M. GAVIGNET.- Oui, je suis sûr de moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - FIE - Aide au loyer à JANA HENKRICHOVA

M. GAVIGNET.- JANA HENKRICHOVA modifie son adresse sur le quartier de Battant pour bénéficier d'un positionnement commercial plus attractif. L'activité de cette entreprise créée en 2010 relève des arts plastiques. Sur la base d'un loyer annuel de 3 000 €, le montant du FIE (Fonds d'Investissement Économique) s'élève à 900 €/an, soit un montant de 2 700 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur - Subvention à l'association Besançon et ses Associations Fédérées (BAF) - Rentrée étudiante

M. SCHAUSS.- Il s'agit de l'octroi d'une subvention à l'association Besançon et ses Associations Fédérées (BAF). Chaque mois de septembre, nous assistons à la rentrée des 22 500 étudiants qui arrivent sur l'Agglomération au sein des différents établissements d'enseignement supérieur. Cette association organise, en lien avec l'Université et les acteurs de l'enseignement supérieur, une manifestation « Bienvenue aux étudiants » qui se déroulera le 22 septembre 2016. Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 1 000 € pour l'organisation des animations et concerts pour la soirée du 22 septembre qui se déroulera à la Gare d'Eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.4 - Soutien exceptionnel à l'organisation du Gala 2016 de l'ENSMM

M. FELT.- Tous les ans, l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) organise son gala. En 2015, la manifestation devait avoir lieu le lendemain des événements du Bataclan. La manifestation a bien évidemment été annulée, mais il a fallu assumer les engagements auprès des fournisseurs. Nous vous proposons un soutien exceptionnel de 1 000 € pour compenser une partie de ces pertes.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.5 - Semaine de l'Architecture et du Patrimoine - Soutien du Grand Besançon

M. SCHAUSS.- Ce rapport concerne encore l'enseignement supérieur pour une opération montée entre l'École d'Architecture de Nancy, l'Université, la DRAC et le Conseil de l'Ordre des Architectes de la Région Franche-Comté ainsi que la Maison de l'Architecture. Il s'agit de développer des ateliers de travail sur des sites urbains avec les élèves architectes. Il faut rappeler que nous sommes la seule région de France, y compris Bourgogne-Franche-Comté, sans école d'architecture. L'idée de cette manifestation avec l'apport d'étudiants de l'École d'Architecture de Nancy à Besançon est de mettre le pied dans la porte pour nouer un partenariat pour des enseignements futurs hors les murs de cette école. Si j'en reviens au projet, il s'agit d'ateliers de travail sur des sites concrets afin de produire à la fin de la semaine, des projets d'architecture et d'urbanisme qui pourraient inspirer nos politiques.

Une conférence sur l'architecture sera également tenue par un architecte espagnol dans les locaux du Conservatoire. Le budget de cette opération est estimé à 60 000 € pris en charge par l'École d'Architecture, complété par des financements de la DRAC, de l'Ordre des Architectes, de la Ville et du Grand Besançon si nous le décidons. Le Bureau est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € à l'École d'Architecture de Nancy et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques

M. FELT.- Il s'agit d'une demande de subvention de l'Université de Franche-Comté (UFC) de 5 000 €. L'UFC et ses chercheurs sont fortement impliqués dans des événements culturels annuels. Ces deux manifestations sont la Nuit Européenne des Chercheurs et la Fête de la Science. L'UFC nous a sollicités dans ce cadre et nous proposons une subvention à hauteur de 5 000 € répartie à raison de 1 000 € pour la Nuit Européenne des Chercheurs qui aura lieu en septembre 2016 et de 4 000 € pour la Fête de la Science pour octobre 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

M. FELT.- Nous passons à nouveau chez les étudiants. Nous sommes sollicités par l'Université de Franche-Comté, parce qu'elle réalise des outils d'information sur les possibilités d'enseignement supérieur en région. Ce sont des guides, par exemple « que faire après le bac » et le Guide de l'Étudiant 2016-2017. Il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour cette opération.

Rapport n°3.8 - Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2016

M. FELT.- Pour ce dossier, il est proposé une subvention de 10 000 € au Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) dont le siège est à Besançon. Il a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de valoriser la gérontologie. La démarche vise à faire de ce Pôle un pôle d'excellence qui pourrait être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité. Il est donc proposé une subvention à hauteur de 10 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°3.9 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Rapport n°3.10 - Julienne Javel -
Soutien 2016 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne

Mme WANLIN.- L'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi constitue une priorité du Grand Besançon. Dans ce cadre, le Grand Besançon a décidé de soutenir l'action Julienne Javel qui va permettre à 30 familles, soit 59 bénéficiaires, d'accéder à leurs produits et leur permettra également de les accompagner vers l'autonomie alimentaire au travers d'actions pédagogiques.

M. LE PRÉSIDENT.- On leur apprend à faire le jardin.

Mme WANLIN.- Voilà et on les initie. Il y a des ateliers cuisine, de nombreuses choses pour les conduire vers l'autonomie financière. Ceci est rendu possible au travers d'un abonnement à un panier de légumes à un prix modéré (30 % maximum du panier classique), et ce grâce à l'intervention de partenaires publics et privés, dont le réseau Cocagne. Le coût de l'action est détaillé dans votre rapport. Vous êtes invités à vous prononcer sur le soutien financier du Grand Besançon à Julienne Javel à hauteur de 1 650 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Commission n°04 : Développement durable
--

Rapport n°4.1 - Campagne AlimenTerre 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Récidev
--

Mme PRESSE.- La campagne AlimenTerre 2016 est une opération que vous connaissez, puisque nous la renouvelons régulièrement, avec 3 temps forts : le marché festif, des interventions dans les écoles et des animations à destination du grand public. Une subvention de 2 000 € est demandée, mais nous n'octroyons que 1 180 €, soit 20 % du reste à charge.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, c'est adopté.

La séance est levée.